

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE**

4^{ème} REUNION DE 2008

Séance du 23 juin 2008

CG 08/4^{ème}/VI-06

**CONVENTION RELATIVE AU DISPOSITIF
GEODE DE LA BANQUE DE FRANCE**

Depuis plusieurs années déjà, la Banque de France est un partenaire privilégié du Conseil Général et de l'ADE82 dans le cadre du suivi de l'activité économique du département et de la santé financière des entreprises Tarn-et-Garonnaises.

Elle participe, en particulier, aux différents comités techniques de suivi des projets. Elle est souvent sollicitée lors de l'instruction des dossiers de demande de subvention et, dans ce cadre, est associée au nouveau comité de pilotage « Avenir Entreprise ».

Ainsi, la Banque de France fournit un certain nombre de prestations de services (analyses financières, audits d'entreprises...) susceptibles d'intéresser à la fois les entrepreneurs pour la gestion quotidienne de leur activité, mais aussi le Conseil Général lors de l'instruction d'un dossier de demande de subvention.

Ces audits, intitulés «GEODE», sont réalisés à la demande de la Banque de France et facturés aux entreprises. Ils permettent d'analyser en profondeur la situation financière, comptable et bancaire de l'entreprise. Par ailleurs, ils fournissent des informations précieuses sur la façon dont l'entreprise est gérée au quotidien et sur sa santé financière.

Dans ce cadre, et compte tenu du nouveau dispositif d'aides «Avenir Entreprise», qui prévoit la possibilité de subventionner des audits d'entreprises, la Banque de France nous propose aujourd'hui de signer avec elle une **convention de partenariat spécifique**. L'objectif de cette convention est de formaliser la collaboration du Conseil Général et de la Banque de France dans le domaine de l'économie.

Elle définit en particulier les modalités de subventions d'un audit GEODE par le Département qui, compte tenu des nouvelles règles liées à «Avenir Entreprise», pourrait s'élever à 20% du coût de l'étude GEODE dans la limite d'un plafond de 10 000 €

Compte tenu de ce qui précède, je vous demanderais de bien vouloir délibérer et m'autoriser à signer cette convention avec la Banque de France.



Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu l'avis de la commission économie, emploi, promotion et vœux,

Vu l'avis de la commission des finances,

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL GENERAL

- Approuve la convention de partenariat spécifique à intervenir avec la Banque de France définissant en particulier les modalités de financement d'un audit GEODE par le département au profit des entreprises qui, compte tenu des nouvelles règles liées à «Avenir Entreprise», pourrait s'élever à 20% du coût de l'étude GEODE dans la limite d'un plafond de 10 000 €;
- Autorise Monsieur le Président à signer, au nom et pour le compte du département, cette convention.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,